



Procès-Verbal Département Sportif

Réunion du jeudi 11 juin 2026 (par voie électronique)

*Présents : M. Pascal PEZAIRE, Président du Département Sportif.
MM. Pierre LONGERE (Coupes), Yves BEGON (Seniors), Patrick BELISSANT (Jeunes), Anthony ARCHIMBAUD (Féminines), Roland BROUAT (Futsal)*

Assistent : les salariés du service compétitions de la LAuRAFoot

* * * * *

INFORMATIONS

* **TABLEAU DES ACCESSIONS ET RELEGATIONS EN CHAMPIONNATS REGIONAUX**

Faisant suite à plusieurs demandes (seules celles émanant de la messagerie des clubs seront traitées), les Commissions Régionales Sportives invitent les clubs à consulter les tableaux des accessions et relégations pour les différents championnats régionaux applicables à la fin de la saison 2025-2026. Pour cela, les clubs ont la possibilité de se référer aux tableaux des accessions et relégations publiés sur le site internet de la LAuRAFoot en **cliquant [ici](#)**.

* **DESIDERATA DES CLUBS CONCERNANT LES OCCUPATIONS DES TERRAINS**

Les clubs qui désirent adresser des desiderata pour leurs occupations de terrains lors de la saison 2026-2027 sont invités à les faire connaître par écrit au service compétitions de la Ligue (competitions@laurafont.fff.fr)

BILAN DES POINTS SANCTIONS AUX CLASSEMENTS DU FAIR-PLAY

L'article 64-2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'en fin de saison un retrait de points au classement sportif des championnats régionaux est appliqué en fonction du nombre de pénalisation au classement du Fair-Play.

Le bilan de ces points-sanctions, dressé à la date du **11 juin 2026** et publié ci-dessous, n'est pas définitif. D'éventuelles modifications provenant des procédures en cours (ou à venir) ou de recours contentieux peuvent entraîner des évolutions dans les présents totaux de points-sanctions applicables et engendrer ainsi des changements dans les pénalisations des équipes régionales.

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la Commission Régionale des Compétitions qui juge en première instance. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la Commission Régionale d'Appel qui jugera en 2^{ème} et dernier ressort.

CHAMPIONNATS JEUNES MASCULINS

U15 R1 NIVEAU B

Nom du club	Nombre total points	Nombre de matchs	Nombre par poule	Points de pénalité
A. S. CLERMONT SAINT JACQUES FOOT	39	22	12	1

U15 R2

Nom du club	Nombre total points	Nombre de matchs	Nombre par poule	Points de pénalité
OLYMPIQUE LYON SUD	41	22	12	1

U16 R1

Nom du club	Nombre total points	Nombre de matchs	Nombre par poule	Points de pénalité
A.S. DE MONTCHAT LYON	38	22	12	1

U16 R2

Nom du club	Nombre total points	Nombre de matchs	Nombre par poule	Points de pénalité
F.C. ROCHE ST GENEST	38	22	12	1
S.C.AM. CUSSETOIS	38	22	12	1
F. C. CLERMONT METROPOLE	66	22	12	6

U18 R1

Nom du club	Nombre total points	Nombre de matchs	Nombre par poule	Points de pénalité
GRENOBLE FOOT 38	39	22	12	1
THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.	43	22	12	2
MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE	67	22	12	6

U18 R2

Nom du club	Nombre total points	Nombre de matchs	Nombre par poule	Points de pénalité
U.S. MILLERY VOURLES	38	22	12	1
A.S. MISERIEUX TREVOUX	39	22	12	1
ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX	41	22	12	1
F.C. RIOMOIS	52	22	12	3
O. ST ETIENNE	53	22	12	4
O.C. D'EYBENS	62	22	12	5

U20 R1

Nom du club	Nombre total points	Nombre de matchs	Nombre par poule	Points de pénalité
C.S. NEUVILLOIS	57	22	12	4
O. DE VAULX EN VELIN	77	22	12	8

U20 R2

Nom du club	Nombre total points	Nombre de matchs	Nombre par poule	Points de pénalité
O. VILLEFONTAINE 2025	43	22	12	2
O.C. D'EYBENS	46	22	12	2
A.S. DE MONTCHAT LYON	55	22	12	4

CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS LIBRES

SENIORS R1

Nom du club	Nombre total points	Nombre de matchs	Nombre par poule	Points de pénalité
ENTENTE CREST AOUSTE	46	26	14	1
U.S. BLAVOZY	48	26	14	1
F.C. VAULX EN VELIN	51	26	14	2
GRAND OUEST ASSOCIATION LYONNAISE	52	26	14	2
F. C. RHONE VALLEES	59	26	14	3

SENIORS R2

Nom du club	Nombre total points	Nombre de matchs	Nombre par poule	Points de pénalité
ENT. NORD LOZERE F.	38	22	12	1
F.C. CHATEL GUYON	40	22	12	1
F.C. D'ECHIROLLES	40	22	12	1
C.S. DE VOLVIC	40	22	12	1
O.C. D'EYBENS	40	22	12	1
A.S. DE MONTCHAT LYON	42	22	12	1
C.S. LAGNIEU	42	22	12	1
F.C. CHAMALIERES	44	22	12	2
C.S. NEUVILLOIS	45	22	12	2
A.S. DOMERATOISE	61	22	12	5
MOULINS YZEURE FOOT 03 AUVERGNE	64	22	12	6

SENIORS R3

Nom du club	Nombre total points	Nombre de matchs	Nombre par poule	Points de pénalité
F. C. CHAMBOTTE	38	22	12	1
A. VERGONGHEON-ARVANT	38	22	12	1
U. S. ST GALMIER CHAMBOEUF SPORTS	38	22	12	1
ENT.S. ST CHRISTO MARCENOD	39	22	12	1
ESP. HOSTUNOISE	39	22	12	1
F. C. COLOMBIER-SATOLAS	39	22	12	1
ENT. VAL D'HYERES	40	22	12	1
EV.S. GENAS AZIEU	40	22	12	1
A.S. DES CHEMINOTS ST GERMANOIS	41	22	12	1
U.S. LA MOTTE SERVOLEX	41	22	12	1
O. SALAISE RHODIA	41	22	12	1
C.S. PONT DU CHATEAU	42	22	12	1
GRPE S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROL	44	22	12	2
F.C. CROLLES BERNIN	44	22	12	2
U.S. ST BEAUZIRE	45	22	12	2
AM.S. TRAVAILLEURS TURCS OYONNAX	46	22	12	2
F.C. GERLAND LYON	46	22	12	2
A.S. DOMPIERROISE	47	22	12	2
UNION SPORTIVE ANNEMASSE-AMBILLY-GAILLARD FC	47	22	12	2
F.C. CHAPONNAY MARENNES	47	22	12	2
A.S. ALGERIENNE VILLEURBANNE	48	22	12	3
COMMENTRY F.C.	50	22	12	3
A. S. CLERMONT SAINT JACQUES FOOT	55	22	12	4
A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE	58	22	12	5
O. ST MARCELLIN	79	22	12	10

CHAMPIONNATS SENIORS FEMININES LIBRES

FEMININ R2

Nom du club	Nombre total points	Nombre de matchs	Nombre par poule	Points de pénalité
F.C. LYON FOOTBALL	66	18	10	8

CHAMPIONNATS JEUNES FEMININES LIBRES

RAS.

CHAMPIONNATS SENIORS FUTSAL

RAS.

Nota -

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de deux (2) jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F (appel@laurafoot.fff.fr).

Pascal PEZAIRE,

Président du Département Sportif

Richard DEFAY,

Secrétaire de séance